

POLLUTION ATMOSPHERIQUE PROCEDURES PREFERATORIALES ACTIVEES

(Prévisions des risques de pollution élaborées par Air PACA)

Le : 26/09/2017



Le : 27/09/2017



Le : 26/09/2017

Polluants et seuils dépassés en $\mu\text{g}/\text{m}^3$ *			
O ₃	PM ₁₀	NO ₂	SO ₂
■	■	■	■
■	■	■	■
■	■	■	■
■	■	■	■
■	■	■	■
■	■	■	■

Départements
Alpes de Haute Provence (04)
Hautes Alpes (05)
Alpes Maritimes (06)
Bouches du Rhône (13)
Var (83)
Vaucluse (84)

Le : 27/09/2017

Polluants et seuils dépassés en $\mu\text{g}/\text{m}^3$ *			
O ₃	PM ₁₀	NO ₂	SO ₂
■	■	■	■
■	■	■	■
■	■	■	■
■	■	■	■
■	■	■	■
■	■	■	■

* Ozone (O₃), Particules (PM₁₀), Dioxyde d'azote (NO₂), Dioxyde de soufre (SO₂)

En cas de risque important d'épisode de pollution, un dispositif préfectoral de lutte comportant deux niveaux est mis en place.

Au niveau d'**information**, des recommandations sanitaires et comportementales sont préconisées.

Au niveau d'**alerte**, des mesures d'urgence de restriction des activités polluantes doivent être obligatoirement respectées.

Légende

■	Procédure d'alerte
■	Procédure d'information
■	Aucun dispositif actif
□	Données indisponibles
○ MU	Mesures d'urgence mises en oeuvre

RECOMMANDATIONS PRECONISEES AU NIVEAU D'INFORMATION

Recommandations sanitaires

Pour l'ensemble de la population

Il n'est pas nécessaire de modifier vos activités habituelles.

Pour les populations vulnérables* ou sensibles**

En cas d'épisode de pollution aux polluants suivants : PM10, NO2, SO2

- Limitez les déplacements sur les grands axes routiers et à leurs abords, aux périodes de pointe (7h-10h / 16h-19h)
- Limitez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions), autant en plein air qu'à l'intérieur

En cas d'épisode de pollution à l'O3

- Limitez les sorties durant l'après-midi (entre 12 h et 16 h)
- Limitez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions) en plein air ; celles à l'intérieur peuvent être maintenues

Dans tous les cas :

- En cas de symptômes ou d'inquiétude, prenez conseil auprès de votre pharmacien ou consultez votre médecin

Recommandations comportementales

- Reportez les travaux d'entretien ou nettoyage nécessitant l'utilisation de solvants, peintures, vernis
- Respectez l'interdiction des brûlages à l'air libre et l'encadrement des dérogations
- Arrêtez, en période de chauffe, l'utilisation des appareils de combustion de biomasse non performants (foyers ouverts, poêles acquis avant 2002)
- Maîtrisez la température dans les bâtiments (chauffage ou climatisation)
- Limitez, pour les déplacements privés et professionnels, l'usage des véhicules automobiles par recours au covoiturage et aux transports en commun
- Privilégiez pour les trajets courts, les modes de déplacement non polluants (marche à pied, vélo)
- Différez, si possible, les déplacements pouvant l'être
- Reportez les épandages agricoles de fertilisants ainsi que les travaux du sol

* Personnes vulnérables : Femmes enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologies cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, personnes asthmatiques.

** Personnes sensibles : Personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics (par exemple : personnes diabétiques, personnes immunodéprimées, personnes souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux).

Suivi de la pollution en temps réel et prévision actualisée	Suivi dispositif préfectoral et mesures d'urgence	Effet de la pollution atmosphérique sur la santé
www.airpaca.org	http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/-r1553.html	https://www.paca.ars.sante.fr
		